

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

78070

Objet

*Droits de place pour
vente de chrysanthèmes*

DATE DE CONVOCATION

~~29 MAI 1978~~

DATE D'AFFICHAGE

~~29 MAI 1978~~

Nombre de conseillers
en exercice 27

Nombre de présents 20

Nombre de votants 24

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante dix huit
le deux juin

à 21 heures

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Monsieur TETARD, Maire.

Etaient présents : MM. MM. TETARD, DUFOUR, BUJARD, LIS, LACHAUD, BOUTET, FABER, PAPEAJ, POUMAILLOUX, MAURELLET, BOISARD, GUICHAOUA, BROTREAU, DUFEIL; BERLAND, TAP, PELLETIER, BOULAN, CABAL. BOUCHET.

Excusé : M. COLLE

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM.

VIAUD par M. PAPEAU
MONTRON par M. POUMAILLOUX
POUGET par M. BUJARD

Absents : MM.

Melle FOUCHE par M. TETARD
NAULIN -Mme TACQUET

M PELLETIER

a été élu Secrétaire.

Le tarif du droit de place devant les cimetières pour la vente de chrysanthèmes durant les fêtes de la Toussaint a été fixé le 3 octobre 1975 par le Conseil Municipal. La commission des finances dans sa séance du 22 mai 1978 a proposé de relever ce tarif.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu les propositions de la commission des finances en date du 22 mai 1978,

Vu l'avis de la commission du commerce en date du 24 mai 1978,

DECIDE :

- de fixer comme suit pour 1978, le tarif du droit de place devant les cimetières pour la vente des chrysanthèmes durant les fêtes de la Toussaint :



Pour mémoire
ancien tarif
D.C.M. du 3.10.75

nouveau tarif

- par m² et par jour

1 F

2 F

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits
ont signé au registre, MM. les Membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



[Handwritten signature]